Trêve olympique : un idéal de paix que partagent le CIJF et la Francophonie

Date : Lundi, 23 Février, 2026
Alors que les Jeux Olympiques d'hiver de Milano Cortina 2026 se sont récemment achevés, la trêve olympique, elle, arrive à son terme. Conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, cette période s'étend du septième jour précédant la cérémonie d'ouverture jusqu'au septième jour suivant la clôture des Jeux paralympiques en mars.

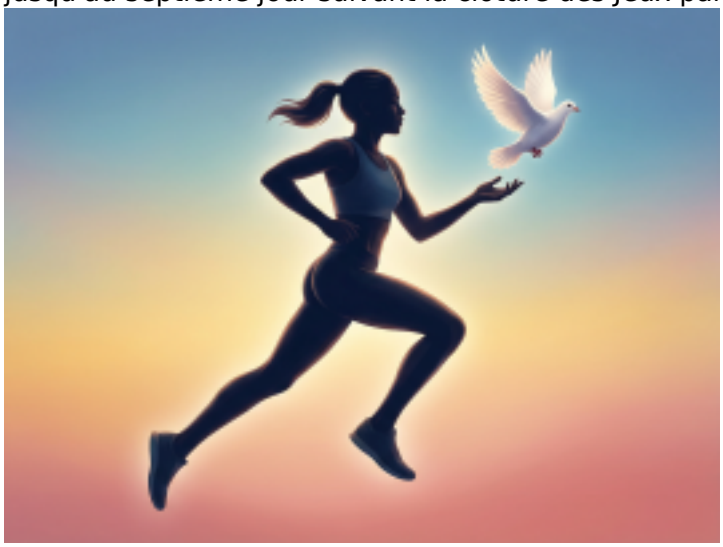

[1]

Au-delà du calendrier, la trêve olympique constitue un rappel solennel : le sport peut et doit contribuer à promouvoir un monde plus pacifique.

Une tradition ancienne, réaffirmée par la communauté internationale

Dans la Grèce antique, l'« ekecheiria » garantissait la suspension des hostilités afin de permettre aux athlètes et aux spectateurs de se rendre aux Jeux en toute sécurité. Il ne s'agissait pas d'abolir les conflits, mais de créer un espace protégé, temporaire, placé sous le signe du respect et de la reconnaissance mutuelle.

En 1992, le Comité International Olympique [2]a réactivé cette tradition. Depuis 1993, une résolution intitulée « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » est adoptée avant chaque édition des Jeux olympiques par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pour l'édition 2026, cette résolution a été adoptée par consensus le 19 novembre 2025. Elle invite l'ensemble des États à respecter la trêve olympique et à promouvoir le sport comme vecteur de dialogue, de compréhension mutuelle et de réconciliation.

La Francophonie: un engagement constant en faveur du dialogue

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) [3]rassemble 90 Etats et gouvernements sur les cinq continents, dont la grande majorité sont également membres des Nations Unies [4].

Par leur participation au consensus onusien, ces États et gouvernements s'inscrivent dans une dynamique internationale conforme aux principes que la Francophonie défend de longue date : promotion du dialogue entre les cultures, prévention des tensions, coopération multilatérale et solidarité entre les peuples.

La trêve olympique ne constitue pas un engagement isolé ; elle s'inscrit dans une vision plus large du rôle du sport comme instrument de diplomatie et de rapprochement.

Les Jeux de la Francophonie : une tradition concrète de cet idéal

Le Comité international des Jeux de la Francophonie partage pleinement l'idéal porté par la trêve olympique.

Les Jeux de la Francophonie reposent sur des principes clairement affirmés : amitié entre les peuples, respect mutuel, solidarité, tolérance et contribution au développement humain. Ils réunissent, autour de compétitions sportives et d'épreuves culturelles, de jeunes talents issus de l'ensemble de l'espace francophone.

À travers cette rencontre entre sport et création artistique, les Jeux constituent un espace de dialogue et de compréhension réciproque. Ils démontrent que la compétition peut s'inscrire dans un cadre éthique exigeant, fondé sur la reconnaissance de l'autre et la recherche d'un bien commun.

Le CIJF ne « porte » pas la trêve olympique en tant que telle ; il partage l'idéal de paix qu'elle incarne et contribue, dans le cadre spécifique de la Francophonie, à le faire vivre concrètement.

Un message qui dépasse le temps des Jeux

La période de trêve olympique 2026 demeure en vigueur et se poursuivra jusqu'à la clôture des Jeux paralympiques d'hiver de Milano Cortina 2026 en mars. Son message rappelle que, même dans un contexte international marqué par des tensions, le sport et la culture peuvent offrir des espaces de rencontre et d'humanité partagée.

Les Jeux de la Francophonie s'inscrivent dans cette perspective : faire du sport et de la culture des leviers durables de dialogue, d'inclusion et de paix.

Mots-clés :

- Trève olympique Jeux de la Francophonie

URL source:https://jeuxarchives.francophonie.org/actualites/treve-olympique-ideal-de-paix-que-partagent-cijf-et-francophonie